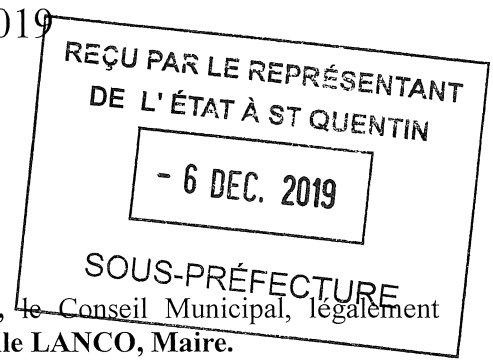


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2019

Nombre de Membres en exercice : 19
 présents : 17
 qui ont pris part à la délibération : 17
 Date de la convocation : 14 novembre 2019
 Date d'affichage : 02 décembre 2019



L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Danielle LANCO, Maire.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE – M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE - M. MOUFLIER – Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER - M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Étaient absents : Mme DERUERE - Mme VIOLIER

Étaient représentés : /

Excusée : Mme VIOLIER Audrey

Monsieur Joël PETITNIOT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarifs Salles Polyvalentes - Année 2020.
Numéro de la délibération : 2019/40

	HABITANTS DE FLAVY		AUTRES LOCATAIRES	
	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage	Avec chauffage ou Climatisation	Sans chauffage
Location Salle rez-de-chaussée				
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	134,00 €	103,00 €	186,00 €	155,00 €
Location pour repas	206,00 €	165,00 €	278,00 €	237,00 €
Mise à disposition de la salle aux habitants de la Commune pour réunion de famille suite à funérailles	62,00 €			
Location Salle de l'étage				
Location quelques heures : vin d'honneur, réunions...	142,00 €	111,00 €	202,00 €	172,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	303,00 €	242,00 €	424,00 €	353,00 €

Conditions générales :

Nettoyage de la Salle par les soins des utilisateurs.

- Vaisselle : en ce qui concerne la location de vaisselle, il apparaît nécessaire de proposer des tarifs modulés suivant le nombre de repas (particuliers).

- Repas jusqu'à 50 personnes : 34,00 €
- Repas de 50 à 100 personnes : 48,00 €
- Repas de plus de 100 personnes : 64,00 €

- Pour les Sociétés, réduction de 50% sur ces tarifs ;
- Pour les locations de verres ou coupes uniquement (vin d'honneur par exemple) : 20,00 €

—————> La rendre propre et disposée pour faciliter le comptage.

—————> La « casse » est à payer.

Conditions particulières :

Une fiche sera établie et remise aux utilisateurs. Elle comportera les consignes nécessaires.

Les disparitions ou détériorations les plus fréquentes concernant les couverts, les verres, les assiettes, les tasses et sous-tasses.

Pour tous les objets de ces catégories, afin de simplifier, le prix unique du remplacement sera aligné sur l'article le plus cher, soit actuellement :

- Couteaux : 4,30 €
- Cuillères, fourchettes : 2,00 €
- Verres de tous genres : 2,85 €
- Assiettes, tasses, sous-tasses, cendriers : 3,55 €

Ces prix seront revus chaque fois que le Conseil Municipal modifiera les tarifs de location de la Salle.

Pour tous les autres articles, la facturation sera effectuée au tarif de remplacement à la date de manifestation.

Sociétés locales :

- Assemblées Générales, réunions de bureau : gratuité
- Vin d'honneur, repas : réduction de 50% sur les tarifs énoncés ci-avant (avec tarification « sans chauffage » en toutes saisons)

- Manifestations particulières : bals, lotos, concours de belote... ..

Salle du bas : 83,00 €

Salle de l'étage : 121,00 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait et délibéré à FLAVY-LE-MARTEL, le 02 décembre 2019

Pour expédition conforme

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de SAINT-QUENTIN en date du et de la publication le



Le Maire,

Danielle Lanco

Danielle LANCO